



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
seconde mandature

Séance ordinaire du 08 juillet 2022

Numéro de la délibération  
2022-16CA

Membres du CA ..... 12  
Membres présents ..... 08  
Procurations ..... 02  
Votants ..... 10

L'an deux mil vingt-deux, le huit juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'espace météo, sous la Présidence de Mme Marie-Angèle AUBIN Présidence en exercice du Conseil d'Administration-----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 30 juin 2022-----

**PRESENTS** : Mme AUBIN Marie-Angèle, Mme BERNIER Marie-Hélène, Mme BAUDOUIN-MINARO Pascale, M. BLANCHARD David, M. LAPLACE Rudi, M. LANAS Cyril, M. PEDRI-SCOTTO Benoit , M. GUMBS Ferdinand-----

**ABSENTS** : Mme JACQUES Micheline (excusée), M. VELY Michel (excusé), M. LAPLACE Turenne (excusé), M. QUESTEL Karl (excusé)-----

**PROCURATIONS** : Mme JACQUES Micheline ayant donné procuration à M. LAPLACE Rudi, M. VELY Michel ayant donné procuration à Mme AUBIN Marie-Angèle-----

**INVITES** : - M. Sébastien GREAUX (ATE)-, Mme Clémence JARRY (ATE), M. GANZER Nicolas (Receveur -Trésorerie de Saint-Barthélemy-absent excusé)-----

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Clémence JARRY-----

**OBJET : Autorisation de signer un devis :**

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

**VU** la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**VU** la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

**VU** les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

**VU** la délibération n°2022-11CA du 08 juillet 2022 portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

**VU** la délibération n°2022-12CA du 08 juillet 2022 donnant délégation du CA à Mme la Présidente ;

**CONSIDERANT** que la nécessité d'autoriser la Présidente à signer le devis de la société PBS pour l'acquisition d'un nouveau véhicule neuf eu égard à son montant;

**VU** le rapport du directeur et de la Présidente ;

### **DÉCIDE**

**Article 1** : Le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à signer le devis de la société PBS pour l'achat d'un véhicule neuf pour un montant de 20 905€.

### **A L'UNANIMITE**

La Présidente  
**Marie-Angèle AUBIN**



Transmise au représentant de  
l'État le :

Préfecture de Saint Barthélemy  
et de Saint Martin

12 JUL. 2022

Transmise au Président de la  
Collectivité le :

12 JUL 2022



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.